

# BROCHURE MÉTHODOLOGIQUE

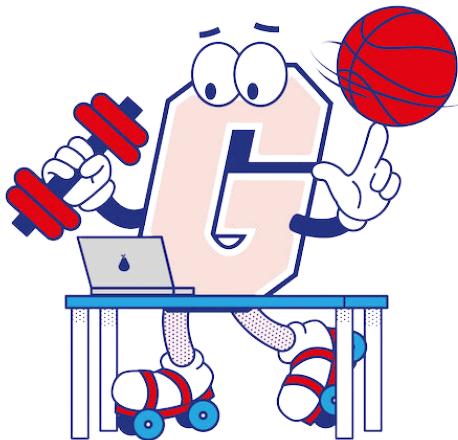
POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES AU SEIN D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS

RETOURS D'EXPÉRIENCES & ÉTAPES CLÉS



## GESPORT EN CHIFFRES

- 3 ZONES D'ACTIVITÉS INTÉGRÉES AU DISPOSITIF
- PLUS DE 80 ENTREPRISES PARTICIPANTES
- PRÈS DE 500 SÉANCES SPORTIVES DÉPLOYÉES
- PLUS DE 20 ÉDUCATEURS SPORTIFS MOBILISÉS
- PLUS DE 10 LIEUX DE PRATIQUE
- PLUS DE 1500 SALARIÉS TOUCHÉS



# **GESporT**

**Le dispositif GESPORT**

**Les principales étapes de déploiement**

**Les mécanismes de pérennisation**

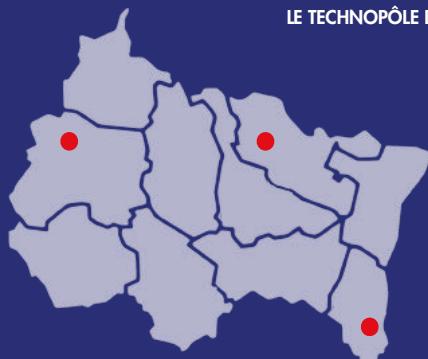


## CONTEXTE & CONTENU

LE DISPOSITIF **GESPORT**, UNE DÉMARCHE RÉGIONALE & EXPÉRIMENTALE DÉPLOYÉE EN 5 PHASES SUR 3 ZONES D'ACTIVITÉS

LE PARC D'AFFAIRES DE REIMS-BEZANNES

LE TECHNOPÔLE DE METZ



LE GROUPEMENT HOSPITALIER  
RÉGIONAL MULHOUSE SUD  
ALSACE

## 5 PRINCIPALES PHASES



### RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC

Identification des freins et attentes des entreprises pour s'engager dans une démarche d'activités physiques en milieu professionnel

### MISE EN PLACE D'ATELIERS DE SENSIBILISATION

Organisation d'ateliers de sensibilisation : tests de condition physique & intérêts liés à la pratique physique et sportive pour l'employeur

### RECOURS AU DESIGN ACTIF SUR LES SITES SELECTIONNÉS

Création d'une identité visuelle forte et habillage des locaux d'entreprises intéressées



### ORGANISATION DES TROPHEES "SPORT EN ENTREPRISE"

Organisation d'un événement pour valoriser les entreprises engagées dans une démarche de "sport en entreprise"

### DÉPLOIEMENT DES PROGRAMMES D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Mise en place d'un programme d'activités physiques et sportives sur 3 pôles d'activités

1

2

3



## CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE & DE SUIVI

1 AN AVANT LE DÉPLOIEMENT

**Mobilisation des acteurs clés :**  
Organiser une réunion de lancement réunissant les financeurs et les principaux opérateurs impliqués pour clarifier les objectifs du dispositif et assurer un engagement commun

**Identification du territoire d'intervention :** Déterminer précisément les zones d'activités concernées en fonction des besoins identifiés, des infrastructures disponibles et du public cible

**Clarification des responsabilités et gouvernance :** Attribuer des rôles et missions spécifiques à chaque opérateur, et désigner un opérateur-coordonnateur chargé de superviser la mise en œuvre, d'animer la collaboration entre les parties prenantes et de veiller au respect du calendrier.

**Planification et suivi des actions :** Établir un calendrier détaillé des tâches à accomplir, avec des jalons clairs et des échéances précises, et mettre en place des réunions de suivi régulières pour ajuster la démarche si nécessaire.



La répartition détaillée des rôles et tâches de chaque opérateur est primordiale pour assurer la bonne conduite d'un tel dispositif



## RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC APPROFONDI

9 MOIS LE DÉPLOIEMENT

**Engager le dialogue avec les acteurs locaux :** Prendre contact avec l'association ou la structure gestionnaire de la zone d'activités pour présenter la démarche et expliquer les bénéfices du dispositif

**Réaliser une analyse des besoins :** En cas d'accord, conduire un diagnostic approfondi pour identifier précisément les attentes et contraintes des salariés en matière d'activités physiques et sportives.

**Mobiliser les expertises nécessaires :** Faire valider et compléter le diagnostic par l'association gestionnaire de la zone d'activités, en s'appuyant si nécessaire sur le Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) compétent pour maximiser la récolte des données

**Définir un cadre d'intervention structuré :** Élaborer un cahier des charges détaillé intégrant les objectifs, les types d'activités proposées, les modalités de mise en œuvre et les ressources nécessaires pour assurer la réussite du programme.



L'appui de l'association gestionnaire de la zone d'activités est essentiel pour mobiliser un maximum d'entreprise



## ORGANISATION D'UN EVENEMENT DE LANCEMENT

1 MOIS LE DÉPLOIEMENT

**Organisation d'un évènement de lancement :** Mettre en place un temps fort au sein de la zone d'activités à destination des référents d'entreprises, en collaboration avec l'association gestionnaire et le SPSTI compétent, pour les mobiliser autour du projet.

**Restitution et échanges sur le diagnostic :** Présenter les objectifs du dispositif et partager les résultats détaillés du diagnostic afin d'adapter les actions aux besoins réels des salariés.

**Présentation du fonctionnement du programme :** Expliquer le planning des séances sportives, les modalités d'inscription et les solutions pratiques mises en place pour favoriser la participation des collaborateurs

**Mise en avant des services complémentaires :** Valoriser les autres dispositifs disponibles, tels que les kits de design actif, les ateliers de sensibilisation ou encore l'évaluation de la condition physique des salariés, afin d'enrichir l'offre et d'optimiser l'impact du programme.



L'organisation d'un événement à destination des référents QVCT | RH | HSE des entreprises est primordial pour favoriser l'adhésion des acteurs locaux

# LES PRINCIPALES ÉTAPES POUR

**4****5****6**

### STRUCTURATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

6 MOIS AVANT LE DÉPLOIEMENT

**Mobilisation des acteurs sportifs**  
: À partir des résultats du diagnostic, l'opérateur en charge de la mise en place du programme sollicite son réseau de prestataires, incluant le mouvement sportif et les acteurs du secteur marchand, pour proposer une offre d'activités variée et adaptée.

**Optimisation des infrastructures locales** : Engager des discussions avec les acteurs locaux afin d'identifier et sécuriser l'accès à des équipements sportifs de proximité, facilitant ainsi le déploiement du programme.

**Mise en place d'un espace digital dédié** : Développer une plateforme en ligne permettant aux salariés des entreprises de consulter facilement les créneaux d'activités disponibles, de s'inscrire aux séances et d'accéder aux informations pratiques du programme.



Une gestion et une coordination centralisée est essentielle pour le bon déroulement des séances sportives préalablement planifiées. Un opérateur unique doit être affectée à cette mission. S'appuyer sur les initiatives existantes pour renforcer et dynamiser les actions mises en place.



### CRÉATION D'UNE IDENTITÉ FORTE ET ASSURER LA PROMOTION DES BONNES PRATIQUES

9 MOIS AVANT LE DÉPLOIEMENT

**Créer une identité visuelle forte** : Développer un logo spécifique au dispositif et concevoir des kits de design actif personnalisés (affichages, signalétique, objets promotionnels) pour renforcer la visibilité du projet et encourager le bouche-à-oreille au sein des entreprises et de la zone d'activités.

**Valoriser les entreprises engagées** : Organiser régulièrement un événement fédérateur mettant en lumière les entreprises participantes, partageant les bonnes pratiques et récompensant les initiatives exemplaires pour renforcer l'engagement et inspirer de nouveaux participants.



Un dispositif avec une identité forte est essentiel pour favoriser l'adhésion du public cible. Un véritable levier pour le rendre identifiable, attractif et crédible.



### CONCEPTION DE SOLUTIONS ORGANISATIONNELLES ET FINANCIERES POUR FAVORISER LA PÉRENNISATION DE LA DEMARCHE

3 MOIS AVANT LA FIN DU PROGRAMME

#### Développement d'offres de mécénat sur mesure :

Concevoir, avec l'appui de la Fondation du Sport Français, des packs de mécénat adaptés permettant aux entreprises de poursuivre et d'adapter la démarche en fonction de leurs capacités budgétaires.

**Accompagnement individualisé des entreprises** : L'opérateur-coordonnateur reprend contact avec chaque entreprise participante pour leur proposer un suivi personnalisé, tenant compte de leurs contraintes et spécificités organisationnelles, afin d'assurer la pérennisation du dispositif.



La création de solutions (organisationnelles et financières) doit être envisagée avant la fin de la démarche. Ces solutions doivent être transmises quelques mois avant la fin du dispositif pour anticiper la suite post-financement.

# LE DÉVELOPPEMENT DE CETTE DÉMARCHE

# LES MÉCANISMES POUR ASSURER LA PÉRENNISATION DE LA DÉMARCHE

UN PROGRAMME INTER-ENTREPRISE

UN PROGRAMME INTRA-ENTREPRISE

## UN PROGRAMME INTER-ENTREPRISE

La mise en place d'un programme d'activités sportives inter-entreprise porté par l'association gestionnaire de la zone d'activités.

### DEUX OPTIONS DE FINANCEMENT

#### OPTION N°1

**Financement réparti entre les salariés et les entreprises**

Le salarié **paye 80€/an** (incluant 7€ de licence)

Les entreprises dont les salariés participent paient en fonction de leur salarié : **60€/salarié/an**

Aucun reste à charge pour l'association gestionnaire

#### OPTION N°2

**Financement réparti entre les salariés ou entreprises et l'association gestionnaire**

Le salarié **paye 80€/an** ou l'entreprise **paye 80€/salarié/an** (incluant 7€ de licence)

Reste à charge pour l'association gestionnaire **de 3680€**

**70 séances sportives déployées**

**2 séances sportives par semaine**

**60 salariés inscrits**

**Coût global du projet = 8400€ TTC**

⊕ L'association gestionnaire, si affiliée à la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE) a la possibilité de faire une demande de subvention pour assurer le financement de ce projet

## UN PROGRAMME INTRA-ENTREPRISE

Le déploiement d'un programme spécifique à une entreprise au sein de leurs propres locaux ou d'un équipement sportif de proximité

### TROIS OPTIONS DE FINANCEMENT

#### OPTION N°1

**Financement assuré par les salariés de l'entreprise**

Le salarié **paye 199,50€/an** (incluant 7€ de licence)

Soit 3990€ TTC

#### OPTION N°2

**Financement assuré par l'entreprise**

L'entreprise **paye 199,50€/salarié/an** (incluant 7€ de licence)

Soit 3990€ TTC

#### OPTION N°3

**Financement réparti entre les salariés et leur entreprise**

Répartition entre les salariés et leurs entreprises selon des parts variables en %, en fonction des désideratas respectifs du salarié et de l'entreprise.  
Exemple ci-dessous.

Le salarié **paye 80€/an** (incluant 7€ de licence)

Les entreprises dont les salariés participent paient en fonction de leur salarié : **119,50€ TTC/an**

**35 séances sportives déployées**

**1 séance sportive par semaine**

**20 salariés inscrits**

**Coût global du projet = 3990€ TTC**

**TVA récupérable par l'entreprise**



# FAITES DU SPORT, UNE CULTURE D'ENTREPRISE !

POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION

[CONTACT@CRDS.GRADEST.FR](mailto:CONTACT@CRDS.GRADEST.FR)

